



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL JOANNES** Anne-Laure **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe **FIHMAN** Cécile **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VIAL** Guillaume

Absents excusés : Marie-Madeleine **PERRICHON** (pouvoir à Christophe DUPERRET) - Richard **VEYET** (pouvoir à Corinne PAQUIER)

Secrétaire de séance : **DUPERRET** christophe

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai est adopté à l'unanimité.

Organisation des activités périscolaires.

Un questionnaire avait été transmis aux parents d'élèves concernant leur projet d'inscription aux TAP pour la rentrée 2014. Sur 50 familles, il y a eu 28 réponses, concernant 43 enfants : 23 pensent inscrire leurs enfants, 2 pensent ne pas les inscrire, 3 ne se prononcent pas. Selon ces premières réponses, une quarantaine d'écopliers fréquenteraient les activités périscolaires l'année prochaine.

Un nouveau point est fait sur l'état d'avancement du projet et plus particulièrement sur le choix des intervenants. Plusieurs personnes ou associations ont été contactées ou ont présenté leurs candidatures. Sont validées : Mme Roche, artiste peintre, pour des activités d'art plastique. Mme Moulai, pour des activités à caractère sportif, Artistes en Herbe, pour des activités de scrapbooking. Les services de la Capi doivent préciser leurs propositions, en fonction des nouvelles organisations choisies par les communes. Le conseil valide la proposition d'éveil musical du Conservatoire sur un trimestre.

Pour rappel :

La réforme des rythmes scolaires entrera en application à la rentrée 2014. L'organisation des temps scolaires et périscolaires a été validée par l'inspection académique en janvier 2014 de la façon suivante :

LUNDI 8H30-11H30 / 13H30 - 15H30 **TAP** 15H30 -16H30
MARDI 8H30-11H30 / 13H30 - 16H00 **TAP** 16H00 -16H30
MERCREDI 9H00-12H00
JEUDI 8H30-11H30 / 13H30 - 16H00 **TAP** 16H00 -16H30
VENDREDI 8H30-11H30 / 13H30 - 15H30 **TAP** 15H30 -16H30

(TAP : temps d'activités périscolaires)

Début juin 2014 nous avons demandé une dérogation sur les temps d'activité suite à la parution du décret de mai 2014.

Les temps scolaire et périscolaire pourraient être organisés de la façon suivante :

LUNDI 8H30-11H30 / 13H30 - 15H00 **TAP 15H00 -16H30**
MARDI 8H30-11H30 / 13H30 - 16H30
MERCREDI 9H00-12H00
JEUDI 8H30-11H30 / 13H30 - 16H30
VENDREDI 8H30-11H30 / 13H30 - 15H00 **TAP 15H00 -16H30**

La réponse de l'inspection d'académie nous parviendra dans la première quinzaine de juillet. Le choix définitif des intervenants dépendra de cette réponse.

Les activités périscolaires sont organisées et restent facultatives. Ce ne sont pas des temps scolaires, ni des activités club mais des activités de découverte où chaque enfant aura accès à différentes pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Une famille a interpellé par courrier les conseillers. Elle s'inquiète, entre autres, du coût, des conditions de sécurité et d'encadrement des activités périscolaires. Le conseil estime que ces sujets ont déjà été pris en compte par la commission école dans l'élaboration de ce projet. Une réponse sera faite.

Lors d'un précédent conseil, il avait été convenu qu'une participation financière serait demandée aux familles qui inscrivent leurs enfants aux activités périscolaires, sans dépasser le prix de la garderie, soit 1,50€/heure.

Après discussion, la proposition de fixer la participation à 1,00€ de l'heure est mise au vote. Cette proposition est acceptée. (9 votes pour, 5 contre, 1 abstention)

La facturation des TAP sera incluse à la facture de la garderie et de la cantine (adopté à l'unanimité)

Convention de partage de l'agent technique communal avec Châteauvillain.

La convention passée en 2008 arrive à échéance en juin 2014. Elle fixe les conditions du partage du temps de travail entre les deux communes de l'agent technique. Cette convention aurait besoin d'être retravaillée en profondeur pour prendre en compte les coûts réels, les nouveaux besoins des communes et les souhaits d'évolution de cet agent.

Il est proposé de reconduire en l'état la convention jusqu'au 31/12/2015 afin de se donner le temps de la rediscuter. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Indemnités du receveur principal

Le receveur principal (trésorier de Bourgoin-Jallieu) assure une mission de conseil auprès des communes dans l'élaboration du budget, des possibilités de financement, etc...

La proposition de demander le concours de M.Cayron et de reconduire son indemnité légale est adoptée. (12 votes pour, 3 abstentions.)

Compte rendu des commissions

Vu le temps passé sur les TAP, il n'est fait qu'un point très rapide sur les commissions. Un point plus approfondi sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

Urbanisme

- 2 déclarations de travaux ont été traitées : une accordée ; l'autre en attente de complément d'information.

- Une réunion s'est tenu avec le service urbanisme de la CAPI pour présenter la proposition de nouvelle formulation du PLU. Une réunion est prévue avec la DDT et les autres Personnes Publiques Associées en juin.

Voirie

- Une convention a été signée pour la pose d'une canalisation traversant la Route de St-Victor, en préalable à la réfection de la voirie par la CAPI.

- Le fauchage des bords de route a été effectué fin mai

- Eclairage : 3 luminaires seront changés et 4 armoires électriques vont être remises aux normes. La Capi propose d'installer l'an prochain trois lampadaires pour résorber des zones sombres et améliorer l'éclairage dans certains hameaux. Cette proposition sera étudiée avant de donner un accord.

Bâtiments

- La toiture de l'église a été réparée. Le devis de peinture des arcades s'élève à 1600€ (pris en charge par les assurances). Un devis va être demandé pour le nettoyage des tuiles.

- Salle des fêtes : Le sol a été réparé. La mairie est toujours en litige avec la société MIB (menuiseries intérieures). Un huissier a été convoqué par l'architecte pour faire le point sur les défauts initiaux et apparus. Des sommes avaient été retenues sur les dernières factures. Une autre société va prendre en charge les travaux les plus urgents (changement des barillets, table de la cuisine, œillets des stores) pour un coût de 3800 €.

CCAS

Cécile FIHMAN a été élue vice-présidente du CCAS.

Lutte contre l'ambrosie

Brigitte GALLOIS a été nommée référente, en complément des référents Ambrosie désignés en septembre dernier. Le rôle des référents est d'identifier et de signaler les zones infestées par cette plante allergène pour adapter au mieux les moyens de lutte.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 07 juillet 2014

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en Juillet 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

NUISANCES SONORES : Nous vous rappelons que l'utilisation d'appareils tels que tondeuse à gazon ou autres engins de tonte, tronçonneuse et plus généralement d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore peuvent être utilisés de la façon suivante :

- 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 tous les jours ouvrables
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS : Avec l'arrivée de l'été, les fenêtres s'ouvrent pour profiter du soleil et de la chaleur. Nos amis les chiens peuvent perturber la tranquillité voire causer une véritable gêne par endroit. Les propriétaires sont priés de prendre les mesures nécessaires pour régler l'expression de leurs animaux.

AMBROISIE : Avec l'été revient l'Ambrosie, une plante extrêmement allergène qui provoque des gênes respiratoires et ophtalmiques parfois sévères. Elle prolifère sur les bords de routes, sur les terrains en friche ou dans les champs en fonction des plantes cultivées.

Comme l'an dernier des référents ambrosie sont désignés sur la commune : l'objectif est d'identifier le plus tôt possible les secteurs concernés, d'en informer la mairie afin que les moyens de lutte soient mis en place. Les propriétaires des terrains concernés ont l'obligation d'agir pour empêcher la prolifération de la plante.

L'arrachage et le broyage restent les méthodes les plus efficaces.

APPEL : Pour enrichir le bulletin annuel et le site Internet municipal, la commission communication lance un appel à tous les photographes amateurs ou en herbe de la commune.

Sélectionnez vos photographies préférées de Succieu pour qu'elles constituent la prochaine Une du bulletin et témoignent dans ses pages d'une année de la vie à Succieu.

Les participants s'engagent à envoyer une seule photo dont ils possèdent les droits d'auteur. Ils acceptent que les photos puissent être utilisées à titre gracieux, mais à des fins non commerciales, pour le bulletin annuel de Succieu ou pour être mises en ligne sur le site internet de la commune. Ils autorisent donc la reproduction et la diffusion de l'œuvre originale par la commune.

Les clichés sont à transmettre en mairie avant le 31 octobre sous format numérique JPG.

ARRETE DE CIRCULATION DES VEHICULES SUR LES CHEMINS DE VERNEICU ET DU BEGOT :

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur un secteur classé ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), à proximité d'un Espace Naturel Sensible où les normes de préservation de l'environnement sont nécessaires pour garantir la qualité de l'air et la protection des espèces remarquables répertoriés (faune et flore), le maire a pris un arrêté réglementant la circulation sur ces chemins :

La circulation des véhicules à moteur à 2 ou 4 roues est interdite sur les chemins dits : « De Verneicu » au carrefour du Pont de Norée à l'intersection avec la VC n°3 jusqu'au hameau du Maillet (intersection avec la VC n°9), du Bégot à partir de l'intersection avec la VC n°10. Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules agricoles.

Cette interdiction prend effet à compter du 15 juin 2014 jusqu'au 30 septembre 2014.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATION CULTURELLES

| Associations | Date | Evénement | Contact |
|---------------------|-------------|--|-------------------------------------|
| L'Envie qu'on Sème | 23/7/2014 | Jeux | Magali Abellan ☎ 06 48 76 70 46 |
| ASSTF | 25/07/2014 | 19 h 00 - Stade du Gapillon Concours pétanque | Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60 |
| | 26/07/2014 | 16h30 - Stade du Gapillon Force paysanne (nouvelle formule) | Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30 |